

rétablissement de marchés du dollar en Europe pour les produits canadiens et trouver des solutions pratiques aux difficultés tarifaires auxquelles les exportateurs canadiens doivent faire face. Elle se tient au courant des relations commerciales du Canada et de la répercussion, sur le commerce canadien et le commerce mondial, du travail accompli par certains organismes internationaux comme l'Union européenne des paiements et l'Organisation européenne de coopération économique.

La Division examine constamment les accords commerciaux et est chargée de préparer la documentation relative aux négociations commerciales et tarifaires entamées avec les autres pays. Les données portent sur le tarif de pays étrangers, la législation douanière, les taxes qui frappent le commerce, l'émission de permis d'importation, les règlements du change, les règlements régissant la documentation, l'hygiène, le marquage et l'étiquetage et les mesures visant le contingentement, l'embargo et autres restrictions à l'importation. Ces données, analysées, interprétées et précisées, sont présentées sous une forme facilement accessible aux exportateurs, aux fonctionnaires de l'État et à d'autres intéressés.

Les exportateurs qui se heurtent à des difficultés nées des programmes ou des règlements commerciaux d'autres pays peuvent obtenir des conseils d'experts et des explications sur les règlements étrangers. Pour résoudre de tels problèmes, la Division entame également des consultations officielles avec les autres pays.

**Division de l'économique.**—La Division de l'économique étudie continuellement la situation du commerce au Canada. A cette fin, il lui faut analyser les tendances du commerce extérieur et évaluer leurs répercussions sur le développement économique au Canada. Les autres aspects de la situation économique en général qui font l'objet d'une étude sont les placements, la consommation, la production, les prix, le revenu et l'emploi ainsi que les conditions régnant dans les industries et les régions.

**Division de l'expansion industrielle.**—Cette division coordonne l'assistance offerte par l'État à l'établissement de nouvelles industries au Canada. A cette fin, elle fournit des renseignements sur une foule de questions et aide à résoudre les nombreux problèmes d'ordre particulier qui se posent aux hommes d'affaires du Canada et de l'étranger.

La Division vient aussi en aide aux sociétés établies qui désirent se lancer dans la fabrication de nouveaux produits. Elle étudie aussi les demandes de renseignements venant de sociétés et de particuliers de l'étranger au sujet de la fabrication de produits au Canada en vertu d'une licence ou moyennant redevance, et les signale aux fabricants canadiens intéressés à la fabrication d'articles supplémentaires.

La Division fait fonction de conseiller de la Division de l'immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en ce qui concerne l'admission de particuliers, autres que ceux des pays du Commonwealth et des États-Unis, qui désirent établir de nouvelles industries au Canada.

Elle travaille en collaboration étroite avec un vaste ensemble d'organisations réparties dans tout le pays et comprenant les services d'expansion industrielle des provinces, municipalités, chemins de fer, banques, sociétés d'énergie, chambres de commerce et *boards of trade* ainsi que l'Association des manufacturiers canadiens.

**Division de l'information.**—La principale fonction de la Division est de faire connaître l'aide que les exportateurs et importateurs peuvent obtenir du ministère du Commerce. La Division est aussi chargée de faire mieux comprendre au public combien le commerce importe au bien-être du Canada. Aux exportateurs actuels et éventuels, elle signale les occasions d'écouler leurs marchandises sur